Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 9 (1901)
Heft: 11

Artikel: La Suisse au XIXe siècle
Autor: Maillefer, P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-10734

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

9me année. N° 11. Novembre 1901.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

LA SUISSE AU XIXe SIÈCLE

A propos d'un ouvrage récent[1].

« Au cours de ce siècle, dit M. Seippel à la fin du troisième volume de *La Suisse au XIXe siècle*, le peuple suisse est né. Il s'est créé lui-même en prenant conscience de son existence nationale, en se voulant lui-même comme un tout. »

Il serait difficile, en effet, de trouver dans l'histoire une nation dont les destinées et les conditions d'existence politique se soient aussi rapidement et aussi profondément modifiées que celles de la Suisse dans le courant du siècle passé, un peuple qui soit parti d'un état aussi défectueux pour arriver à des institutions aussi remarquables, qui ait, en un mot, réalisé d'aussi profonds, d'aussi rapides progrès.

Qu'était à la fin du XVIIIe siècle ce que nous appelons aujourd'hui la Suisse ? Un corps politique en pleine dissolution. Un assemblage de parties disparates, démocraties, oligarchies, principautés, cantons, bailliages. L'organisation intérieure, les institutions, les lois et les mœurs varient à l'infini comme le costume national et l'uniforme militaire.

Et pour grouper ces corpuscules abandonnés à eux-mêmes,

[1] *La Suisse au XIXe siècle.* Ouvrage publié par un groupe d'écrivains suisses sous la direction de Paul Seippel, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale. 3 vol. — Lausanne, F. Payot, Berne, Schmid et Francke, 1901.

aucun lien solide ; des alliances multiples et diverses créant des rapports infiniment variés entre les Waldstætten, les anciens cantons, les alliés, les Etats protégés. On renouvelait solennellement, à intervalles réguliers, le serment d'alliance ; chaque année, en diète, les députés de chaque Etat apportaient le salut confédéral. Mais, en réalité, tout cela n'était que pure formalité, paroles vides de sens.

Bien plus ; depuis le schisme religieux du XVIe siècle, et depuis les funestes guerres de Cappel et de Villmergen, la Suisse est divisée en deux camps hostiles, frères ennemis que leur impuissance seule empêche de s'entre-déchirer. Les catholiques n'avaient pas pardonné la défaite de 1712 et n'avaient pas renoncé à reprendre un jour les bailliages dont on leur avait enlevé la jouissance. La question de la *restitution* s'agitait toujours dans les assemblées séparées. Les protestants, de leur côté, n'entendaient pas abandonner le fruit de leur victoire.

L'édifice était vermoulu, chancelant. Il ne tenait guère que par la force d'habitude, comme ces très vieilles maisons qui restent encore debout en dépit des lois de l'équilibre. On avait un seul intérêt commun : l'administration des bailliages. Il fallait bien se réunir pour en discuter. A part cela, on avait peu de choses à se dire. Si ce point de contact n'avait pas existé, la Suisse aurait fini par se dissoudre d'elle-même.

Un siècle passe. La Suisse au commencement du XXe siècle offre, soit au point de vue politique, soit dans le domaine intellectuel et moral, un aspect réjouissant. Sans faire preuve d'un chauvinisme exagéré, on peut en convenir. Un petit peuple, maître de ses destinées, respecté des puissants voisins qui l'entourent, jouissant de tous les bienfaits de la démocratie, d'institutions qu'il a librement consenties, qu'il affine et perfectionne à son gré ; un état fédératif dans lequel on a su faire un partage équitable de la souveraineté

entre la Confédération et les cantons ; la première apparaissant assez forte pour présenter un tout vis-à-vis de l'étranger ; les derniers ayant encore conservé leur autonomie et ce qui dans leurs institutions repose sur l'histoire. Un peuple heureux, à tout prendre, et prospère, marchant le front haut et le cœur serein vers l'avenir. Voilà le bilan d'un siècle.

Pour d'autres peuples aussi le XIXe siècle a réalisé de grandes choses, mais dans des conditions autrement pénibles. La France a vu pendant la même période de brusques changements de régime, des révolutions, des coups d'Etat ; elle a vu la République, l'Empire, deux royautés différentes, la République de nouveau, l'Empire ensuite, des tentatives légitimistes, socialistes, plébiscitaires pour en arriver à l'institution républicaine, assez bien assise aujourd'hui, mais non encore à l'abri de toute attaque. L'Allemagne n'a réalisé son rêve d'unité qu'au prix de trois guerres heureuses ; patrimoine glorieux, il est vrai, mais mouillé de sang et de larmes. L'Italie également, mais à travers les affres d'une lutte sans cesse renouvelée, où le libéralisme et l'idée nationale, toujours écrasés par l'intervention étrangère, n'ont pu triompher qu'à l'aide d'une autre intervention étrangère. Chez nous la transformation radicale s'est opérée d'une façon régulière, progressive, méthodique, sans brusques changements et sans crises trop violentes. Nous voudrions noter brièvement ici les étapes principales de cette transformation.

C'est d'abord, avec l'invasion française et la République helvétique, la fin de tout, le désastre ; une période de sujétion étrangère et d'anarchie ; les institutions anciennes détruites, sans que les institutions nouvelles les remplacent. A la fin, le puissant médiateur intervient, imposant sa volonté ; la paix se fait. Au désordre succède un état de choses régulier. Les institutions fonctionnent correctement, la paix et la tranquillité règnent de nouveau en Suisse.

L'Acte de Médiation sera la transition entre l'ordre de

choses ancien et l'ordre de choses nouveau. La fougue révolutionnaire a passé ; on s'est assagi. Grâce à Bonaparte, la Suisse renonce aux utopies de l'Etat unitaire, aux chimères des théoriciens. Elle a jeté par dessus bord les conceptions mal venues de la République helvétique. La nouvelle constitution tient compte des conditions spéciales de la Suisse et de son développement historique.

Et tout d'abord les démocraties primitives, aussi vieilles que l'antique Suisse sont rétablies. Dans les anciens cantons oligarchiques on tint compte des idées nouvelles sans renoncer complètement aux traditions du passé. L'existence des nouveaux cantons est reconnue. C'était là le progrès le plus considérable réalisé par l'Acte de Médiation.

Il y a deux ombres au tableau, cependant. D'abord l'insuffisance du pouvoir central. L'Acte de Médiation rétablit l'ancienne diète, où les députés votent suivant leurs instructions, et dont les attributions sont très limitées. L'institution d'un canton Vorort, d'un Landammann de la Suisse ne contribuent en rien à l'unité intérieure. Le landammann et son gouvernement sont là pour répondre aux réclamations de Bonaparte et pour exécuter ses ordres. A part cela, leur influence sur la marche des affaires intérieures de la Suisse est nulle.

Ensuite l'absolue dépendance vis-à-vis de la France, le joug du despotisme impérial. La Suisse n'est plus libre, elle est la vassale de Napoléon. Comme compensation, la paix et la tranquillité règnent dans le pays ; sous leurs auspices la prospérité matérielle et économique renaît.

Le Pacte de 1815 marque un pas en arrière. Le pouvoir central est encore affaibli, annulé. A très peu de chose près on en revient à l'ancien régime. Dans les constitutions cantonales il en fut de même. En théorie, le retour absolu à l'ancienne oligarchie n'était pas admissible. Mais, dans la pratique, les villes reprirent leur situation privilégiée vis-à-vis

des campagnes autrefois sujettes, et les patriciens vis-à-vis du reste du peuple. En fait la direction des affaires passa aux vieilles familles régnantes. La seule importante conquête de la Révolution était l'affranchissement des pays sujets et la reconnaissance officielle des nouveaux cantons.

Quant à l'indépendance vis-à-vis de l'étranger, il n'en est pas question. Le pacte fut sanctionné par le congrès de Vienne. En fait, la Sainte Alliance prétendit exercer sur la Suisse une surveillance et un contrôle odieux. La Suisse, comme l'Europe, est en proie à la réaction.

En Europe le mouvement libéral, qui avait suivi les grands événements de 1813, 1814 et 1815, avait échoué.

En France, la lutte se poursuit entre la réaction et le libéralisme avec des alternances de revers et de succès de part et d'autre. Villèle succède à Decazes, la *Congrégation* triomphe, et avec elle la réaction cléricale. Dans le reste de l'Europe la Sainte Alliance étouffe toute idée libérale. Les universités allemandes sont bâillonnées. Les armées autrichiennes rétablissent le despotisme à Naples et au Piémont. Silvio Pellico gémit dans les cachots du Spielberg. Les armes étrangères écrasent le libéralisme espagnol. Seule en Europe, la Grèce voit triompher l'idée de liberté et s'affranchit du despotisme ottoman. En Amérique, par contre, les colonies espagnoles conquièrent leur indépendance, mais c'est pour retomber dans un état d'anarchie dont les crises périodiques éclatent encore aujourd'hui de temps à autre.

En 1830 l'Europe tout entière se reprend à espérer. Mais la réalité ne correspond pas aux grandes espérances qu'on avait conçues. En France, Louis-Philippe semble vouloir inaugurer un régime libéral ; une charte consentie garantit aux citoyens leurs libertés essentielles. Mais en réalité, le roi et ses ministres gouvernent comme il leur plaît, à l'aide

d'une chambre absolument dévouée, peuplée de fonctionnaires et de pensionnés. Cent cinquante mille électeurs composent le *pays légal* et le reste des citoyens est privé de ses droits civiques. — La Belgique, dans un beau mouvement d'enthousiasme et de patriotisme, s'affranchit de la Hollande ; mais la lutte s'engage alors entre le cléricalisme et les libéraux sans que ces derniers puissent célébrer un succès durable. — Ailleurs, le despotisme triomphe encore. En Pologne, les généraux russes noient la révolution dans le sang ; la constitution est suppprimée, l'oppression russe devient de plus en plus écrasante. En Italie aussi les soulèvements de Parme, Modène, de la Romagne sont comprimés. L'absolutisme triomphe aussi en Hanovre et en Prusse malgré quelques concessions faites aux idées nouvelles.

En Suisse, il en va différemment. Pourqnoi ? C'est que la lutte entre l'esprit libéral et la réaction n'est pas générale. Elle a lieu séparément dans chaque canton. L'échec des libéraux dans l'un n'entraîne pas leur chute dans l'autre. La lutte se poursuit sur le terrain constitutionnel, par les voies légales. La Sainte Alliance n'a aucun motif d'intervenir dans le ménage cantonal de chaque Etat, et d'autre part le pacte fédératif, garanti par les puissances, n'a pas été touché. Ainsi s'accomplissent les pacifiques révolutions cantonales.

Thurgovie donne le signal (26 avril 1831), soulevée par la parole éloquente du pasteur Bornhauser. Puis viennent Argovie, Soleure, Zurich, St-Gall, enfin Berne et Vaud. Les caractères de ces révolutions sont analogues. Un peu partout le gouvernement résiste, le parti au pouvoir écarte les réformes ou veut les limiter. Il se produit alors une violente effervescence dans le pays. De grandes assises populaires ont lieu. Ces assemblées dignes et pacifiques, mais énergiques dans leurs revendications, imposent leur volonté au gouvernement qui finit par céder.

Ainsi furent introduits dans les constitutions des principaux cantons les grands principes démocratiques modernes : séparation des pouvoirs, subordination de l'exécutif au législatif, égalité civile et politique, durée moins longue des fonctions, droit de pétition et d'association, liberté de commerce et d'industrie. La moitié de la Suisse était *régénérée*.

Dans d'autres cantons les libéraux subirent des échecs. Mais l'exemple de ce qui se passait ailleurs les soutenait, ils ne perdirent pas courage, comptant sur leurs frères politiques. A Neuchâtel, Bourquin était battu, les républicains baissèrent la tête sans abandonner tout espoir. A Bâle, l'intransigeance des citadins amène la rupture avec la campagne. Mais les campagnards, soutenus par les libéraux du reste de la Suisse obtinrent, dans une certaine mesure, satisfaction. A Schwytz, le conflit ne put être évité, mais l'apaisement se fit dans la suite.

La Suisse se trouva dès lors ainsi divisée en deux camps, libéraux d'un côté, conservateurs de l'autre. Assez forts pour faire triompher ses idées dans les cantons régénérés, le libéralisme échoua sur le terrain fédéral. Le pacte Rossi succombe ; la Suisse continue à être régie par le Pacte de 1815. Il y avait là une anomalie ; il fallut quinze années d'une lutte opiniâtre pour la faire disparaître.

Il est une chose que l'on doit reconnaître, à quelque parti que l'on appartienne, et quelques sympathies que l'on puisse avoir pour les uns ou pour les autres des combattants : c'est la vigueur rare, la ténacité, l'indomptable énergie des chefs radicaux de cette époque. Le triomphe des idées nouvelles est leur œuvre. Aucune considération ne les arrêta dans leur lutte. Ils avaient foi dans la justice de leur cause. Ils en poursuivirent le triomphe envers et contre tous. Si l'on peut critiquer parfois les moyens employés, on ne peut s'empêcher d'admirer ces robustes lutteurs, ces tribuns hardis, ces chefs

populaires qui entraînaient les foules et qui surent faire sortir de la Suisse ancienne la Suisse nouvelle.

Le parti radical n'avait pas trop de tout ce courage et de toute cette énergie. Les partisans du passé étaient opiniâtres. Ils invoquaient les traditions séculaires de la Suisse, la souveraineté cantonale. Ils avaient les sympathies des puissances voisines, ils croyaient pouvoir compter sur un appui effectif. Heureusement pour la Suisse, celles-ci étaient fort occupées chez elles, et nous pûmes faire notre révolution sans être inquiétés.

Le conflit prend un caractère aigu avec l'adoption des *articles de Badeu*, la formation de la ligue de Sarnen, la suppression des couvents d'Argovie, le rappel des Jésuites, les expéditions des Corps-francs.

Le dernier acte de la lutte se déroule sur les champs de bataille du Sonderbund. La victoire de Gislikon consacra le triomphe des idées nouvelles. La Suisse était mûre pour sa nouvelle constitution. L'étranger n'intervint qu'après coup. L'envoyé de Guizot aux gouvernements séparatistes n'arriva en Suisse qu'après la dissolution du Sonderbund ; il eut peine à en atteindre quelques membres fugitifs en Valais. Les efforts de Metternich furent inutiles. La révolution de février éclatait tôt après, l'Europe tout entière en ressentit les contre-coups et les souverains étrangers, occupés suffisamment chez eux, durent nous laisser maîtres de nos destinées.

Une ère nouvelle a commencé pour la Suisse. Vis-à-vis de l'extérieur, elle n'est plus sous la tutelle des puissances voisines. Elle tient sa constitution d'elle-même ; elle est régie désormais par des institutions librement acceptées par son peuple. Elle saura, toutes les fois que l'étranger voudra s'immiscer dans ses affaires, tenir un langage digne et énergique. A partir de 1848, la Suisse est véritablement un pays indépendant, soustrait à la tutelle étrangère. Il faut aussi

constater l'énergie avec laquelle la Suisse sut maintenir cette indépendance, sauvegarder son honneur et sa dignité, et même, comme en 1856, courir aux armes pour les défendre.

Cela était d'autant plus difficile que la politique des nationalités commençait à gouverner l'Europe. L'unification de l'Italie, celle de l'Allemagne créaient à côté de la petite Suisse de puissantes nations, et celles-ci dans leur politique d'agrandissement pouvaient convoiter telle ou telle partie de notre territoire. La guerre à nos frontières pouvait tout au moins mettre notre neutralité en danger. La Suisse fut assez forte, assez unie pour faire face à toutes ces éventualités.

Non moins réjouissant est le spectacle de la marche intérieure de notre petite république. Les hommes de 1848 s'étaient lancés dans l'inconnu. Comment se comporterait le nouvel Etat, créé de toutes pièces par leur volonté ? Comment fonctionneraient ces institutions nouvelles, cette administration centrale, ces rouages inconnus jusqu'ici ? Comment appliquer la Constitution, et les lois qui en devaient découler ? Autant de questions que devaient se poser les hommes d'alors. Ils avaient pris l'initiative, ils avaient aussi l'écrasante responsabilité. Et je me figure que, dans la journée du 6 novembre 1848, alors que la ville fédérale était en fête, que le canon saluait les nouveaux députés, que les cloches sonnaient à toute volée, au milieu de l'allégresse générale plus d'un patriote, plus d'un homme politique jeta vers l'avenir un regard soucieux, et dut songer que l'on avait joué une grosse partie. Mais le navire était lancé. Il fallait en diriger les destinées à bon port.

On se mit donc résolument à l'œuvre. Le premier Conseil fédéral était composé d'hommes éprouvés, et la bonne volonté de tous seconda leur œuvre. La centralisation s'opéra peu à peu, dans les branches prévues par la Constitution. Ce fut d'abord la poste, et les moins prévenus durent constater un progrès immédiat sur l'ancien état de choses ; puis

vinrent les péages, le télégraphe. L'unification des poids et mesures ainsi que des monnaies était plus difficile : le droit de battre monnaie est un des plus précieux attributs de la souveraineté ; cependant on sut s'entendre, et l'on applaudit au spirituel discours du député d'Argovie, montrant le lion, l'ours, le bouc, le taureau et l'aigle, et St-Fridolin, et les autres symboles, clefs d'Unterwald et croix de Schwytz prenant en procession le chemin du creuset, d'où sortira la monnaie fédérale. La centralisation militaire était encore plus difficile. Le système d'alors paraît timide aujourd'hui ; il constituait cependant un progrès notable sur l'ancien état de choses, et tenait compte des institutions existantes.

La Confédération de 1848 fut moins heureuse dans d'autres domaines. En ce qui concerne, par exemple, les chemins de fer, l'inexpérience des uns, le particularisme des autres furent funestes à la Suisse. Notre politique ferrugineuse s'est ressentie pendant un demi-siècle de ces débuts malheureux, et les finances des Etats et des particuliers furent mises, pendant cette période, à une rude épreuve. — La question de l'Université fédérale ne fut pas non plus traitée avec l'énergie désirable. Le particularisme cantonal, confessionnel, de race, triompha d'idées généreuses. La Suisse attend encore son université nationale, elle l'attendra longtemps ; par contre elle est le pays le plus riche du monde en petites universités locales. — On fut plus heureux pour l'école polytechnique. Lausanne, on le sait, l'avait refusée avec la dernière énergie. Elle ne fut que trop bien exaucée [1]. Zurich, mieux avisée, a vu prospérer, au-delà de toute espérance, cette brillante institution.

Et puis, comme tout change, tout marche et tout progresse dans ce monde, le moment vint aussi où la constitution de

[1] Le motif de cette opposition ? On craignait la dissipation qu'amènerait dans nos murs toute cette jeunesse studieuse. Sainte simplicité !

1848 parut vieillie et surannée. Les progrès de la démocratie dans les cantons avaient été considérables. Les conquêtes de 1830 et de 1848 devenaient insuffisantes. La formule de la démocratie représentative était dépassée. On voulait une action plus directe du peuple dans l'exercice du pouvoir. Le droit de *veto* fit son entrée dans certaines constitutions, ainsi à Bâle-Campagne en 1838. Vint ensuite le *referendum* obligatoire ou facultatif, puis enfin le *droit d'initiative* introduit en Argovie déjà en 1852, puis l'élection du pouvoir exécutif par le peuple, ainsi que des principaux juges, progrès réalisés à Zurich en 1866. Dans plusieurs cantons, les anciens libéraux de 1848 s'immobilisaient dans leurs positions. La jeune école radicale les avait combattus, puis renversés, ainsi à Genève, à Neuchâtel (1861), Zurich (1866).

Un esprit nouveau avait soufflé sur la Suisse. La constitution fédérale devait être harmonisée avec ces tendances plus modernes. A partir de 1864 quelques voix se font entendre dans ce sens. La question du libre établissement des juifs avait permis d'attacher le grelot. On parlait aussi de l'égalité des citoyens suisses en matière communale, de la liberté de conscience complète, de la protection littéraire et artistique. Les événements de 1870 et 1871 vinrent détourner l'attention de ce sujet, mais l'ardeur revisionniste souffle avec d'autant plus d'énergie ensuite.

L'œuvre revisionniste de 1872 fut peut-être menée avec trop de vigueur par l'extrême-gauche du parti radical suisse. La centralisation y était poussée trop loin. Le pas que l'on voulait faire en avant était trop considérable. Les cantons romands s'estimaient lésés. Le canton de Vaud s'y opposa avec énergie, et dans la journée du 12 mai 1872 il pesa dans la balance de tout son poids, du poids de ses 51,000 non.

On se remit à l'œuvre ; on fit des concessions au fédéralisme; la constitution de 1874 fut un compromis sage et

modéré entre les tendances extrêmes, et le peuple suisse put l'adopter en toute confiance.

Le mot d'ordre des revisionnistes de 1872 avait été *un peuple, un droit, une armée.* L'unité du peuple existait déjà en fait. Quant au droit, il fallut renoncer à des ambitions précoces. Aujourd'hui, après trente ans de vie et d'expériences politiques on marche à cette unification, et encore avec une sage lenteur. Le Tribunal fédéral, réorganisé par la loi du 27 juin 1874 a vu ses attributions augmentées ainsi que le nombre de ses juges. Le Code fédéral des obligations est un premier pas dans le sens de l'unification du droit. De même la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. L'unification du droit pénal et du droit civil est en bonne voie.

Quant à l'armée, la centralisation de 1874 était importante. Elle a été poussée plus loin dès lors par une série de lois et d'arrêtés. Le peuple suisse a témoigné, par son vote du 3 mai 1895, qu'il ne la voulait pas absolue. Des officiers compétents regrettent cette décision. Ainsi M. le colonel Secretan dans l'étude spéciale consacrée à l'armée suisse. Patience. Il ne reste plus grand'chose aux cantons, et ce peu de chose leur sera sans doute bientôt enlevé.

Ainsi, malgré tout, le programme des revisionnistes de 1872, un droit, une armée, se réalise. Mais peu à peu, sans secousse ; trente ans de vie politique ont accoutumé le peuple suisse à ces idées; ce qui aurait été un malheur en 1872, peut être une chose excellente aujourd'hui.

La notion de l'Etat civilisateur, de la Confédération contribuant au bien-être moral et matériel du peuple, déjà inscrite dans la constitution de 1848, fut accentuée encore dans celle de 1874. Des subsides sont accordés aux travaux d'utilité publique, aux endiguements ; la protection des forêts, les mesures pour surveiller la chasse et la pêche, la surveillance des fabriques, de l'émigration et tant d'autres,

marquent la sollicitude du pouvoir central pour le bien-être de tous. On agite à présent la subvention à l'Ecole primaire, qui n'est pas chose faite, mais qui se fera un jour ou l'autre.

Le peuple suisse a voté le rachat des chemins de fer, et les rouages essentiels de leur administration centrale fonctionnent à cette heure. L'opposition, dans certains milieux, a été très vive, mais la majorité s'est prononcée, écrasante. La décision prise est grosse de conséquences politiques et économiques ; on s'en doutait lors de la votation, on s'en aperçoit bien davantage aujourd'hui ; mais le peuple suisse a eu confiance dans la sagesse de son gouvernement. L'avenir lui donnera raison, nous voulons l'espérer. D'autres essais de centralisation, en matière de banque et d'assurance ont échoué.

Ces projets reparaîtront tôt ou tard, modifiés, tempérés, tenant mieux compte des besoins divers d'une nation formée d'éléments infiniment variés. Il en a été ainsi de plusieurs lois ; elles heurtent parfois des intérêts opposés qui se coalisent pour les faire sombrer. Le temps passe, on se calme ; les théoriciens rabattent de leurs prétentions, enlèvent à leurs doctrines ce qu'elles ont de trop absolu et tiennent mieux compte des sentiments particuliers de tel ou tel groupe ; les résistances locales s'émoussent aussi avec le temps ou diminuent en présence des concessions qu'on leur a faites. Et tel projet repoussé aujourd'hui sera accepté demain. Il s'établit ainsi un équilibre. La centralisation à outrance est évitée ; tandis qu'on accepte volontiers une unification rationnelle.

Telle est la situation actuelle. On n'empêchera plus la centralisation. Nous y marchons insensiblement. Mais elle ne se fait qu'à petit pas. Le peuple suisse ne l'adopte dans un domaine que lorsqu'elle vient à point, lorsqu'il est familiarisé avec elle, lorsqu'il la croit utile ou nécessaire.

Dans le domaine politique, on peut affirmer, avec Numa Droz, que le peuple suisse a conquis la plupart des droits et des garanties nécessaires à son bonheur. Les revendications des partis d'opposition se réduisent ici à peu de choses. Quelques-uns voudraient l'élection directe du pouvoir exécutif par le peuple, et celle aussi des magistrats judiciaire. Cela existe dans bon nombre de cantons, qui s'en trouvent bien ; mais d'autre part on constate que la démocratie n'y gagne pas grand'chose. Au fédéral la grande majorité du peuple suisse y verrait de sérieux dangers.

L'introduction de la représentation proportionnelle, soit dans les cantons où elle n'existe pas encore, soit dans le domaine fédéral, trouve déjà de plus nombreux partisans.

Certains réclament une extension plus grande du referendum et de l'initiative. Mais en somme les conquêtes à faire dans ce domaine se réduisent à peu de chose.

Les préoccupations du moment vont surtout aux questions économiques et sociales. Les attributions de l'Etat vont en augmentant ; on s'en remet à lui de plus en plus. Il intervient dans les domaines les plus variés, autrefois réservés à l'initiative privée. On marche ainsi, qu'on s'en doute ou non, vers un étatisme inévitable. Le mouvement n'est guère sensible lorsqu'on observe une courte période. Si l'on prend dix, vingt ou cinquante ans on s'aperçoit qu'il est réel et progressif.

Est-ce bien, est-ce mal ? Nous ferons comme M. Seippel et ses collaborateurs : nous constatons, nous ne jugeons pas. L'avenir seul prononcera.

Des beaux, des excellents volumes de *La Suisse au XIX*e *siècle* se dégage une impression réconfortante. Nous pouvons marcher avec joie et avec bon espoir dans l'inconnu du XXe siècle.

P. Maillefer.